

**RÉGLLETTE LED ÉTANCHE 1200 MM -> 574 374**  
**RÉGLLETTE LED ÉTANCHE 1500 MM -> 574 381**

**FR**

**INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ**

- Avant de commencer l'installation ou toute manipulation, éteindre et isoler le circuit en retirant le fusible ou en coupant le disjoncteur au niveau du tableau de distribution
- L'installation doit être réalisée selon les règles de câblage et de constructions en vigueur. Si vous avez un doute sur l'installation de ce produit, veuillez consulter un électricien qualifié.
- Ce produit est conçu pour une alimentation 220-240V AC 50/60Hz.
- Si vous connectez le luminaire à des détecteurs indépendants ou à des minuteries, assurez-vous que le dispositif de commande ne laisse pas passer une tension à travers le luminaire à l'état éteint. Les tensions de fuite peuvent s'accumuler et provoquer des clignotements intermittents à l'état éteint.
- Lorsque vous percez des trous, veillez à ne pas endommager le câblage ou la tuyauterie existants.

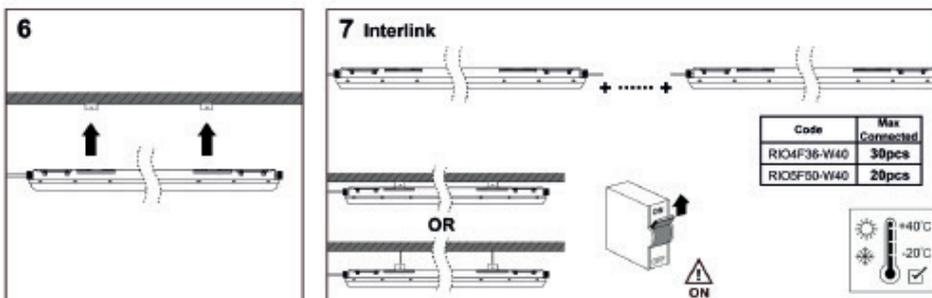
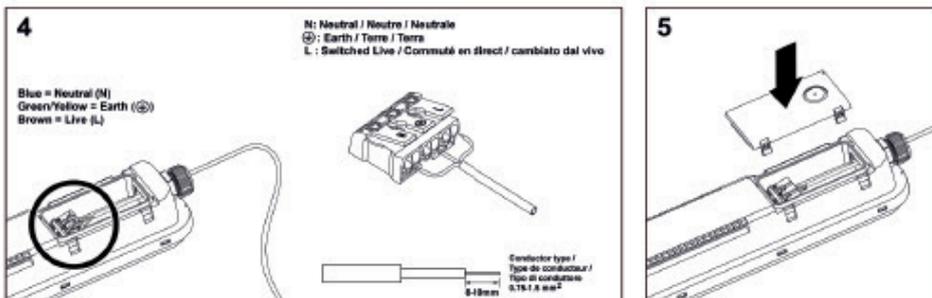
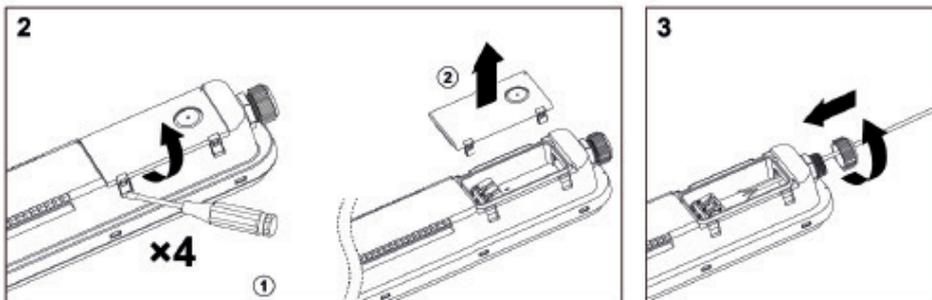
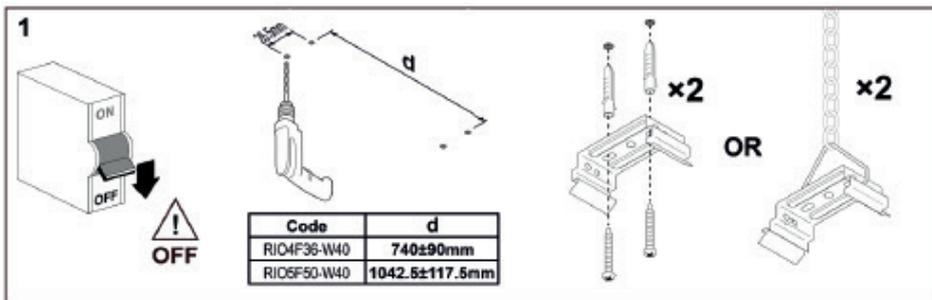
**INFORMATION SUR LA SOURCE LUMINEUSE**

L'assemblage de ce produit est telle que tenter de retirer la source lumineuse de l'intérieur est susceptible d'endommager le produit lui-même et d'entraîner une dégradation de l'indice IP, une défaillance prématurée du produit et annulera toute garantie.

**REMARQUES CONCERNANT LE RECYCLAGE DU PRODUIT :**

À la fin de la vie du produit, le produit doit être débranché de l'alimentation secteur par une personne qualifiée et démonté en ses éléments constitutifs avant d'être mis au recyclage. Seuls les outils couramment disponibles\* tels que tournevis, couteaux, fers à souder, clés, pinces, etc. doivent être utilisés et des mesures de sécurité appropriées doivent être prises lors de leur utilisation. Les pièces telles que les bandes LED, les dalles LED, les équipements de commande électrique, le câblage, les diffuseurs en plastique, les composants métalliques tels que les plaques arrière ou les dissipateurs thermiques doivent tous être séparés du produit et éliminés via les flux de déchets appropriés. Veuillez consulter votre autorité locale pour les options de recyclage et d'élimination des DEEE.

\*La liste des outils couramment disponibles n'est pas exhaustive, en cas de doute, veuillez contacter Legallais.



[www.legallais.eu/doc/574374](http://www.legallais.eu/doc/574374)



[www.legallais.eu/doc/574381](http://www.legallais.eu/doc/574381)

**www.legallais.com**

Legallais, 7 rue d'Atalante, Citis, 14200 Hérouville-Saint-Clair

